

MISE EN PLACE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Quelle est la position de la France sur l'ouverture des établissements scolaires dans ce contexte?

Le 12 mars 2020, le Président de la République française a annoncé la fermeture des écoles, des collèges et des lycées aux élèves, par mesure de sécurité, à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Cette décision est valable en métropole et dans les départements et régions d'outre-mer.

Quelle est la position de la Suède sur l'ouverture des établissements scolaires dans ce contexte ?

A l'heure actuelle, les autorités ont décidé de laisser ouverts les crèches, écoles primaires et collèges communaux, afin d'assurer la continuité de la prise en charge scolaire et de la vie économique. Conscients des risques de propagation du virus dans les milieux scolaires et afin de limiter les rassemblements de personnes venant de plusieurs quartiers/villes, ils ont par ailleurs pris la décision de passer les lycées et universités à l'enseignement à distance.

Pourquoi avoir pris une décision non conforme aux directives locales en Suède ?

Les autorités suédoises n'ont pour le moment pas pris les mêmes dispositions que la France ou ses pays frontaliers (Danemark, Norvège) néanmoins les consignes et règles de sécurité se renforcent au niveau des écoles et il est de la responsabilité de chaque direction d'école en Suède de prendre les mesures qu'elles jugent nécessaires.

Nos élèves constituent une population internationale après les vacances d'hiver de nombreux élèves sont revenus de France ou d'autres pays à risque. Le LFSL ne peut être considéré comme une "école de quartier" à l'image des écoles primaires ou des collèges suédois, nos élèves viennent de loin chaque jour avec parfois plus d'une heure de transport en commun. Ce sont deux facteurs qui favorisent la propagation du virus.

Sur la partie AEFÉ, aujourd'hui, au vue des décisions prises en France pour les enseignants AEFÉ et des mesures épidémiologiques de prudence en exercice, nous ne pouvons pas assurer un environnement scolaire de niveau acceptable pour les personnels et les élèves. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un enseignement à distance. Plusieurs écoles de Stockholm ont d'ailleurs adopté la même position à l'image de la Stockholm International School ou Deutsche schule.

Comment a été décidé la mise à disposition de l'enseignement à distance ?

Elle a été décidée en concertation avec l'Ambassade de France, l'AEFE et le Conseil d'administration afin de protéger nos élèves et notre personnel et contribuer à notre échelle à la non propagation du Covid-19 au sein de notre population particulièrement exposée.

Avez-vous connaissance des cas de COVID-19 au sein de l'école ?

Avant la mise en place de l'enseignement à distance, nous avons reçu l'information quant à l'existence de parents d'élèves diagnostiqués positifs. De nombreux élèves avaient également été renvoyés chez eux ou notés absents pour cause de fièvre. Nous avons appris depuis que des élèves de la Förskola et de l'élémentaire ont été officiellement diagnostiqués au Covid-19. Plusieurs parents nous ont également remonté des symptômes similaires au Covid-19 chez leurs enfants (à la Förskola, à l'élémentaire, au collège et au lycée) mais sans possibilité de réaliser des tests.

Avez-vous prévu un accueil spécifique pour certaines familles en difficulté suite à cette décision?

Les parents ayant une nécessité impérieuse que leur enfant soit accueilli peuvent contacter l'école nous essaierons de trouver conjointement des solutions pour recevoir ou soutenir les élèves. Cette décision reviendra au Proviseur.

ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Pourquoi avoir décidé la mise en place d'une continuité pédagogique à distance ?

La décision de ne plus accueillir d'élève dans les locaux étant pour une durée relativement longue et avec peu de visibilité sur la date de reprise, l'AEFE a donc, en accord avec les postes diplomatiques et les établissements, décidé de mettre en place le plus rapidement possible une continuité pédagogique à distance.

Comment s'organise l'enseignement à distance ?

L'enseignement à distance comprend des temps de travail :

- synchrone : votre enfant travaille en direct avec son enseignant et/ou ses camarades (classes virtuelles, visio-conférence ou rendez-vous téléphoniques)
- asynchrone : il est seul devant son travail où l'organisation tiendra compte des préconisations des équipes enseignantes. La famille organise ces temps en fonction de ses possibilités. Si tout le travail demandé n'a pas été réalisé pour des questions d'organisation familiale, n'hésitez pas à le faire savoir. Des ajustements sont possibles. Il n'est pas question de faire travailler les enfants autant d'heures que dans une journée classique à l'école.

Comment savoir quel travail doit faire mon enfant ?

A l'élémentaire, les informations et les consignes concernant le travail que doit faire votre enfant vous seront transmises par le professeur de sa classe. Au Collège & Lycée, les parents peuvent avoir accès au travail demandé via leur compte Pronote dans l'onglet Cahier de texte : Contenu de cours et Travail à faire.

Quelques parents et élèves rencontrent des difficultés d'adaptation à l'enseignement à distance, en avez-vous conscience ?

Nous avons conscience des difficultés d'adaptation à ce nouveau processus aussi bien pour nos professeurs que pour les élèves. Il faut en effet se donner le temps et faire tous preuve de compréhension dans cette période inédite.

Quid de la qualité des enseignements pour nos enfants ?

Nous sommes pleinement conscients de l'inquiétude légitime des parents concernant la continuité pédagogique. Le Service Pédagogique de l'AEFE accompagne les établissements et les enseignants dans la mise en œuvre des enseignements à distance.

Les enseignants sont fortement mobilisés et respectent les recommandations du Service Pédagogique de l'AEFE. Les formateurs du second degré de la zone sont en contact régulier avec les enseignants du secondaire et leur apportent le soutien dont ils peuvent avoir besoin.

Comment accompagner mon enfant à la maison ?

Les équipes du LFSL sont mobilisées pour vous apporter les informations essentielles à l'organisation du travail de vos enfants. Nous vous invitons à rester en contact avec eux et à bien identifier vos correspondants : professeur des écoles, directeur, professeur principal, professeur, CPE, Equipe santé (Curators, Spécial pédagogue), Assistant d'éducation, Assistant à élève...

Au niveau du secondaire, plusieurs personnels ont été recrutés pour intervenir en soutien aux professeurs et aider les élèves qui en ressentent le besoin dans les matières telles que : Anglais, Espagnol, Physique-chimie, Mathématiques, Français et Histoire-Géographie. Il vous suffira de contacter l'enseignant de votre enfant pour voir si cette aide est nécessaire. Les soutiens seront accordés en priorité aux élèves des classes à examens (3ème et Terminale).

Pour les élèves de l'école élémentaire, les maîtres spécialisés et les AVS sont missionnés lorsque des besoins d'accompagnements supplémentaires sont signalés par les enseignants ou les parents.

Cela va-t-il mettre les élèves en retard dans le programme ?

Les programmes français fixent des objectifs de compétences et de connaissances à acquérir au cours d'un cycle. Il existe une continuité des apprentissages entre les différents cycles de la scolarité. Les enseignants adaptent leurs progressions à la situation pour atteindre les objectifs fixés. Ne pas s'alarmer si votre enfant ne réussit pas. Ne pas insister et passer à autre chose. L'enseignant reprendra l'apprentissage plus tard.

Les épreuves du Brevet et du Baccalauréat (de contrôle continu et terminales) auront-elles lieu ou seront-elles décalées ?

L'AEFE est en lien constant avec le ministère de l'Éducation nationale qui suit avec beaucoup d'attention la situation et son évolution. A ce stade, le calendrier est maintenu tout en tenant compte de l'avancée pédagogique. En cas de prolongation de la période d'enseignement à distance aux élèves, des mesures seront mises en place afin de permettre aux élèves de passer leur examen dans les meilleures conditions. Les familles en seront informées.

L'évaluation de l'EPS se fait en contrôle en cours de formation en première et en terminale. Si les élèves n'ont pas d'évaluation ce trimestre, comment sera calculée la note définitive retenue pour l'année de 1ère et celle de terminale ?

Pour les élèves de première, plusieurs scénarios sont envisagés en fonction du nombre de séquences d'apprentissage réalisées. Si le nombre de séquences réalisées est insuffisant, la note finale sera calculée à partir des notes des 1er et 2ème trimestres. Pour les élèves de terminale, les textes prévoient de permettre aux établissements de ne valider qu'un ou deux contrôles en cours de formation sur les 3 demandés en terminale si des raisons objectives les y obligent.

AUTRES**Comment peut-on contacter l'école durant cette période ?**

Une permanence téléphonique sera assurée tous les jours de 9h00 à 16h00. Les visites se feront uniquement sur rendez-vous le mercredi et le jeudi entre 10h et 12h.

En cas de questions, vous pouvez écrire à l'adresse covid19@lfsl.net

Est-il possible de récupérer quelque chose oublié à l'école ?

Oui, les locaux n'accueillent plus de public mais restent ouverts, il vous suffit de prévenir le secrétariat ou la direction de l'élémentaire en amont.

Nous n'avons pas d'ordinateur pour notre enfant, est-il possible d'avoir un prêt par l'école ?

Oui nous avons mis en place un système de prêt d'ordinateurs, dans la limite des stocks disponibles, vous pouvez envoyer vos demandes à covid19@lfsl.net.

Devons-nous prévenir l'école si notre enfant est malade ou dans l'incapacité de faire ses devoirs ?

Pour le Collège & Lycée, merci d'informer la Vie Scolaire par email viescolaire@lfsl.net en cas d'indisponibilité de votre enfant pour cause de maladie ou de difficultés de connexion. Un suivi de l'assiduité sera réalisé en lien avec les professeurs afin d'éviter toute forme de décrochage ou d'isolement.

Concernant Élémentaire, merci de tenir informé l'enseignant.

Compte tenu du contexte, envisagez-vous une réduction des frais de scolarité ?

Concernant les frais de scolarité, ce point n'a pas encore été abordé pour le moment mais des discussions auront lieu avec le Conseil d'administration à ce sujet.